RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/MEP/2021-03 relative aux délégations de signature des agents de la direction Marchés, études et prospective

La Directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la Directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'Etablissement,

Vu la décision N° FranceAgriMer/MEP/2018/03 modifiée du 9 novembre 2018 portant délégation de signature à certains agents de la direction Marchés, études et prospective,

DÉCIDE :

Article 1er : Service « Analyse économique des filières et observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires »

Le 3ème alinéa de l'article 1er de la décision N° FranceAgriMer/MEP/2018/03 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Madame Gisèle Guicheteau, cheffe de la délégation nationale de Volx, pour tous les actes relevant des attributions de cette structure et, en matière financière, pour :
- tous les actes relevant des attributions de cette structure pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant de ses attributions pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement de cette délégation nationale pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €. »

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du 1er novembre 2021.

Fait à Montreuil, le 27/10/2021

Christine AVELIN

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00
www.franceagrimer.fr